

## Missions Emploi Ressources Humaines des CCI de Midi-Pyrénées

### ACTUALITES

#### ASSURANCE CHOMAGE

#### Nouvelle convention d'assurance chômage négociée par les partenaires sociaux

La nouvelle convention d'assurance chômage a été signée par les partenaires sociaux le 14 avril. Elle doit être ensuite agréée par le gouvernement après examen du Ministère du Travail. Cette convention a été signée par les 3 organisations patronales (Medef, CPME et U2P) et 4 organisations syndicales de salariés (CFDT, CFTC, CFE/CGC et FO).

La nouvelle convention, conclue pour une durée de 3 ans à compter de son entrée en vigueur, prévoit notamment :

- Une hausse de la cotisation patronale d'assurance chômage en introduisant une contribution exceptionnelle temporaire, à la charge des employeurs de 0,05 % pour une durée maximale de 36 mois pouvant être remise en cause chaque année. La cotisation d'assurance patronale sera ainsi portée à 4,05 %.
- La suppression de la surtaxation des CDD courts pour lesquels on appliquera le nouveau taux de 4,05 %. Seule la surcotisation de 0,5 % des CDD d'usage (CDD permis dans certains secteurs d'activité comme l'hôtellerie restauration, spectacles, ...) inférieurs à 3 mois restera maintenue pendant 18 mois.
- La fin de l'exonération temporaire de cotisation pour l'embauche d'un jeune. Les employeurs qui embauchaient un jeune de moins de 26 ans en CDI pouvaient sous certaines conditions bénéficier d'une exonération jusqu'à 4 mois de la cotisation patronale d'assurance chômage.

Du côté des salariés, les conditions d'affiliation à l'assurance chômage sont légèrement assouplies (avoir travaillé au moins 88 jours au lieu de 120), le décalage de paiement est réduit de 180 à 150 jours et l'âge d'entrée dans la filière senior est repoussée de 50 à 55 ans.

Source : *Convention d'assurance chômage du 14/04/2017*

#### REPRESENTATIVITE SYNDICALE

#### Les résultats de la nouvelle mesure d'audience

Le Ministère du Travail vient de publier les résultats de la dernière mesure de l'audience des organisations syndicales de salariés. Cette mesure de la représentativité syndicale détermine les syndicats représentatifs au niveau national et des branches professionnelles donnant ainsi la capacité à négocier. Pour ce faire, les syndicats doivent atteindre la barre des 8 %.

Suite à cette nouvelle mesure de l'audience 5 syndicats restent représentatifs :

- CFDT : 26,37 %
- CGT : 24,85 %
- FO : 15,59 %
- CFE-CGC : 10,67 %
- CFTC : 9,49 %

A noter que l'UNSA et Solidaire n'atteignent toujours pas les 8 % avec respectivement 5,35 % et 3,46 %.

Source : *Communiqué de presse du Ministère du Travail du 31/03/2017*



## ZONE DE REVITALISATION RURALE

### Nouveau classement des communes

Un arrêté du 16 mars redéfinit les communes classées en ZRR (zone de revitalisation rurale) à compter du 1/07/2017.

Les entreprises implantées dans ces zones de revitalisation rurales bénéficient sous certaines conditions d'une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale pendant 12 mois pour l'embauche de salariés.

*Source : Arrêté 16 mars 2017 – JORF n°0075 du 29/03/2017 texte n°47*

## INSPECTION DU TRAVAIL

### Nouveau code de déontologie

Un décret du 12 avril faisant suite à la loi travail institue un code de déontologie pour le service public de l'inspection du travail. Il définit les droits et devoirs des agents de l'inspection du travail à l'égard des salariés et des employeurs. Il énumère les devoirs suivants :

- Neutralité : "les agents s'abstiennent de toute expression ou manifestation de convictions personnelles".
- Information et conseil : "les agents du système d'inspection du travail fournissent des informations et des conseils aux usagers sur le droit applicable, sur sa portée et sur les moyens d'assurer son respect".
- Discrétion : "les agents du système d'inspection du travail s'abstiennent de divulguer (...) les informations dont ils ont connaissance dans l'exercice de leur fonction".

*Source : Décret du 12/04/2017*

## JURISPRUDENCE

### Les heures supplémentaires ne peuvent pas être rémunérées par une prime

La Cour de cassation rappelle qu'un employeur ne peut pas prévoir de rémunérer les heures supplémentaires par le versement d'une prime annuelle. Les heures supplémentaires relèvent d'un régime obligatoire prévoyant leur exécution dans le cadre d'un contingent annuel, une majoration de salaire et/ou un repos compensateur.

En l'espèce, un salarié en CDI temps partiel est licencié pour motif économique. Pendant l'entretien préalable, il demande le paiement des heures effectuées en dehors de son temps de travail non mentionnées sur ses bulletins de salaire.

L'employeur affirme que ces heures sont payées par une prime versée en fin d'année. La Cour d'appel donnant raison à l'employeur, la Cour de cassation rappelle que le seul versement d'une prime ne peut tenir lieu de paiement d'heures supplémentaires. Le Code du travail prévoit également un contingent annuel dans lequel doivent s'exécuter les heures supplémentaires ainsi qu'un droit à repos compensateur.

*Source : Cass. Soc., 15/03/2017, n°15-25102*

### Faute grave pour refus de contact verbal



Le refus de tout contact verbal avec sa hiérarchie peut constituer une faute grave. La faute grave permet à l'employeur de licencier sans indemnités de licenciement et de préavis. Elle rend impossible le maintien du salarié dans l'entreprise.

En l'espèce, un salarié refusait d'échanger verbalement avec son supérieur et de répondre aux questions posées par sa hiérarchie ou le reste de son équipe. La Cour de cassation valide le licenciement, le refus du salarié d'échanger avec sa hiérarchie rendait impossible son maintien dans l'entreprise.

Source : Cass. Soc., 22/03/2017, n° 15-27.72

### Bons d'achat et cadeaux

En principe les cadeaux et bons d'achat offerts aux salariés par l'employeur ou le comité d'entreprise sont soumis à cotisations sociales. L'Urssaf admet cependant une tolérance lorsque le montant total n'excède pas 5 % du plafond mensuel de la Sécurité Sociale. Dans le cas où le seuil est dépassé, pour bénéficier de l'exonération, 3 conditions doivent être remplies :

- L'attribution doit être liée à un évènement particulier (évènement familial, départ en retraite, ...),
- L'utilisation être en lien avec l'évènement,
- La valeur conforme aux usages (seuil de 5 % du PMSS par évènement et par an).

Ces règles sont issues d'une circulaire Acooss de 2011 et d'une lettre ministérielle du 12 décembre 1988. La Cour de cassation dans un arrêt du 30 mars 2017 considère que ces textes n'ont aucune portée normative et ne reconnaît pas juridiquement cette tolérance.

En l'espèce, un employeur avait accordé à ses salariés des bons d'achat pour les fêtes de Noël en modulant leur montant en fonction de l'ancienneté. Pour l'URSSAF, cela constituait une discrimination et soumettait donc l'intégralité des sommes à cotisation sociales.

La Cour d'appel donnait raison à l'employeur et demandait l'application de la tolérance.

La Cour de cassation ne reconnaît pas juridiquement cette tolérance. Elle continuera cependant à être appliquée par l'organisme de recouvrement.

Source : Cass. Soc., 30/03/2017, n° 15-25.453

## QUOI DE NEUF

### APPRENTISSAGE JUSQU'À 30 ANS

#### La région Occitanie dans l'expérimentation pour une entrée en apprentissage plus tardive

La liste des régions autorisées à relever l'âge limite de l'apprentissage à 30 ans inclut désormais l'Occitanie.

En effet, l'Île de France et l'Occitanie viennent s'ajouter à la liste fixée par un décret du 30 décembre 2016 comprenant la Bretagne, la Bourgogne Franche-Comté, le Centre Val de Loire, le Grand Est, les Hauts de Seine, la Nouvelle Aquitaine et les Pays de Loire.

Dans ces régions, la limite d'âge pour contracter un apprentissage est portée à 30 ans. Cette expérimentation est mise en place jusqu'au 31 décembre 2019.

Source : Décret du 20/03/2017 n°2017-355

## AGENDA

Jeudi 11 mai 2017

### EVENEMENT PERFORMANCE & ENTREPRISE

Matinée à destination des dirigeants d'entreprise lotois,

Le Pôle Formation de la CCI et ses stagiaires de la formation technico-commercial organisent une manifestation dédiée aux dirigeants d'entreprise lotois **JEUDI 11 MAI 2017 à 9h00**

Cette matinée se déroule en 2 temps :

- Une conférence
- Une table ronde sur le nouveau parcours de formation dirigeant

#### • INFORMATION

En assistant à la conférence, venez découvrir en quoi les récentes découvertes sur le cerveau par les scientifiques peuvent changer le quotidien d'un dirigeant.

Nous aborderons cet apport des neurosciences et comment elles peuvent renforcer votre posture de dirigeant, vos relations avec vos clients et collaborateurs

#### • FORMATION ET ECHANGES

Autour d'une table ronde, venez découvrir le dispositif PLATO.

PLATO repose sur la constitution d'un groupe dirigeants qui vont progresser au cours d'un parcours stimulant alliant échanges de pratique, intervention d'experts, réalisation de plan d'actions...

De 9h00 à 12h30 au Pôle Formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot - à Cahors

*Contact : Tél : 05 65 20 48 60 - @ : [formation@lot.cci.fr](mailto:formation@lot.cci.fr) - [www.formation-cci-lot.fr](http://www.formation-cci-lot.fr)*

*[Inscription en ligne](#)*

Jeudi 18 mai 2017

### REUNION D'INFO RH : L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

De 9h00 à 12h00, à la CCI de Cahors, 107 Quai Cavaignac

14H00 - 17H00 - Entreprise Jauzac à Girac

*Contact : Julie JAMMES - DUCHESNE - Tél : 05.65.20.48.66 - @ : [julie.jammes@lot.cci.fr](mailto:julie.jammes@lot.cci.fr)*

Jeudi 18 mai 2017

### ATELIER RH : CDD, INTERIM : SECURISEZ VOS PRATIQUES

De 8h30 à 10h30, à la CCI du Tarn, site de Castres, 40 allée Alphonse Juin – 81100 CASTRES, atelier animé par Dominique BESSE

*Contact : Alain Vaissette – Tél : 05 67 46 60 00 – @ : [a.vaissette@tarn.cci.fr](mailto:a.vaissette@tarn.cci.fr)*

Mercredi 31 mai 2017

### JOB DATING DE L'ALTERNANCE

Entreprises, vous recherchez un apprenti ? Vous souhaitez recruter en contrat de professionnalisation ?

Les chambres consulaires s'associent pour créer un évènement et faciliter le recrutement des alternants. Le Job Dating a pour objectif de vous permettre de rencontrer des candidats en adéquation avec votre projet autour « d'entretiens-flash ».

De 14h00 à 17h00 à la CCI du Lot – 107 quai Cavaignac à Cahors

*Contact : Tél : 05 65 20 48 60 – @ : [formation@lot.cci.fr](mailto:formation@lot.cci.fr) – [www.formation-cci-lot.fr](http://www.formation-cci-lot.fr)*

Jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017

### MATINEE DE DROIT SOCIAL

De 8h30 à 10h30, au Palais Consulaire (CCI de Toulouse) – 2 rue d'Alsace Lorraine 31000 Toulouse. Matinée dédiée à l'actualité sociale, législative et jurisprudentielle en droit du travail et animée par Maître CHRISTAU, Avocat Conseil en Droit Social du Cabinet CAPSTAN.

*Contact : Tél : 05 62 57 66 43 – @ : [rh-compétences@toulouse.cci.fr](mailto:rh-compétences@toulouse.cci.fr)*

Jeudi 8 juin 2017

### PILOTAGE RH 46

Développement des compétences à destination des personnes en charge de la gestion des ressources humaines dans les entreprises

Objectifs :

- Rompre l'isolement du RH en entreprise
- Echanger des pratiques et travailler en groupe pour faire émerger des solutions
- Professionnaliser la fonction RH
- Bénéficier de rapports d'experts

– Procéder à une veille informationnelle

6<sup>ème</sup> et dernière rencontre du programme annuel : **Jeudi 8 juin (1 / 2 journée) sur : « l'Actualité Paye »**  
De 9h00 à 12h30 à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot – Zone Quercypôle à Cambes  
**Contact : Tél : 05 65 20 48 60 – @ : [formation@lot.cci.fr](mailto:formation@lot.cci.fr) / [regina.burger@lot.cci.fr](mailto:regina.burger@lot.cci.fr)**  
**[www.formation-cci-lot.fr](http://www.formation-cci-lot.fr)**

**Mardi 13 juin 2017**

### **OUTILS ET METHODES POUR GERER LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITE**

De 10h30 à 12h00, à la CCI de Montauban & Tarn-et-Garonne, Espace « Entreprendre & Réseaux »  
22 allées de Mortarieu, atelier animé par Maître Amarande-Julie GUYOT, de l'Ordre des Avocats.

**Contact : Tél : 05 63 22 26 18 – @ : [clubrh@montauban.cci.fr](mailto:clubrh@montauban.cci.fr)**

**Mardi 27 juin 2017**

### **ATELIER RH- LA DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN) : OU EN ETES-VOUS ?**

De 8h30 à 10h30, au Palais Consulaire (CCI de Toulouse) – 2 rue d'Alsace Lorraine 31000 Toulouse.  
Atelier RH co-animé par Catherine BROCARD, Responsable Carrières et Déclarations à la CARSAT,  
Julie MILCENT, Conseillère Informatique Service à la CPAM 31 et Christophe CUQ, Correspondant  
régional DSN à l'URSSAF MIDI-PYRENEES.

**Contact : Tél : 05 62 57 66 43 – @ : [rh-compétences@toulouse.cci.fr](mailto:rh-compétences@toulouse.cci.fr)**

**PROCHAINS STAGES DE  
FORMATION****CCI MIDI-PYRENEES – POLE FORMATION**  
[HTTP://FORMATION.MIDI-PYRENEES.CCI.FR/](http://formation.midi-pyrenees.cci.fr/)**BUREAUTIQUE : ACCESS NIVEAU 1**

Manipuler un ensemble de fichiers, gérer des tables.

3 jours : 24 avril, 2, 15 mai 2017

Lieu : Pôle Enseignement et Formation, Site de Bourran, Avenue de Bruxelles – RODEZ

*Contact : Nadine BRUEL Tél : 05 65 75 56 77 – @ : [n.bruel@aveyron.cci.fr](mailto:n.bruel@aveyron.cci.fr)*

**MANAGEMENT : AGENTS DE MAITRISE, ANIMEZ VOS EQUIPES**

Renforcer son aisance et sa légitimité en développant ou renforçant sa capacité de management d'équipes.

3 jours : 27 avril, 3, 4 mai 2017

Lieu : Pôle Enseignement et Formation, Site de Bourran, Avenue de Bruxelles – RODEZ

*Contact : Nadine BRUEL Tél : 05 65 75 56 77 – @ : [n.bruel@aveyron.cci.fr](mailto:n.bruel@aveyron.cci.fr)*

**PRODUCTION : DEVENIR CHEF D'ATELIER ET CHEF D'EQUIPE**

Développer ses capacités de management d'équipe et maîtriser les outils pour améliorer la productivité de son atelier.

5 jours : 27 avril, 3, 4, 29, 30 mai 2017

Lieu : Pôle Enseignement et Formation, Site de Bourran, Avenue de Bruxelles – RODEZ

*Contact : Nadine BRUEL Tél : 05 65 75 56 77 – @ : [n.bruel@aveyron.cci.fr](mailto:n.bruel@aveyron.cci.fr)*

**SECURITE, PREVENTION DES RISQUES AU TRAVAIL/SANTE HYGIENE : CACES R386 CONDUITE DE  
NACELLES (ou recyclage)**

Acquérir les compétences nécessaires à l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite des Plates Formes Elévatrices mobiles de personnes (nacelles) Catégorie 1B/1A et/ou 3B/3A, conformément à la recommandation de la CNAM R 386.

2 à 3 jours : 4 et 9 mai 2017 – 21,28 avril et 5 mai 2017 ou 17,24 et 30 novembre 2017

Lieu : Pôle Enseignement et Formation, Site de Bourran, Avenue de Bruxelles – RODEZ

*Contact : Nadine BRUEL Tél : 05 65 75 56 77 – @ : [n.bruel@aveyron.cci.fr](mailto:n.bruel@aveyron.cci.fr)*

#### **ACCUEIL, SECRETARIAT : GESTION DU TEMPS ET DES PRIORITES**

**S'approprier des outils performants de planification et de préparation.**

1 jour : 15 mai 2017

Lieu : Pôle Enseignement et Formation, Site de Bourran, Avenue de Bruxelles – RODEZ

*Contact : Nadine BRUEL Tél : 05 65 75 56 77 – @ : [n.bruel@aveyron.cci.fr](mailto:n.bruel@aveyron.cci.fr)*

#### **INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE**

**Excel Perfectionnement : 15 et 16 mai 2017**

Lieu : Pôle Formation de la CCI du Lot – 94 rue Hautesserre à Cahors

*Contact : Régina BURGER – Tél : 05 65 20 48 69 – @ : [formation@lot.cci.fr](mailto:formation@lot.cci.fr) / [regina.burger@lot.cci.fr](mailto:regina.burger@lot.cci.fr)  
[www.formation-cci-lot.fr](http://www.formation-cci-lot.fr)*

#### **FORMATION WEB « LE METIER DE COMMUNITY MANAGER »**

Un community manager doit être polyvalent et réactif à ce qu'il se passe sur la toile et parfois, gérer les imprévus, une actualité inattendue à partager, une cliente à rassurer, un tutoriel à publier, un nouveau groupe de discussion thématique à aller découvrir, une blogueuse à contacter pour un partenariat...

De nombreux outils existent. Pour programmer, gérer les accès, l'e-réputation. Assurer une stratégie de veille proactive et faire connaître son entreprise via les réseaux sociaux. Les clefs du succès pour une bonne communication sur le Web vous seront distillées tout au long de cette formation passionnante.

Formation proposée par la CCI Tarn au Pôle Formation et Enseignement (site d'Albi)

Dates : 17-18-19 Mai 2017

*Contact : Marie-France VIEU – Tél : 05 63 49 28 78 – @ : [mf.vieu@tarn.cci.fr](mailto:mf.vieu@tarn.cci.fr)  
[www.formation-tarn.com/](http://www.formation-tarn.com/)*



## STRATEGIE ET ACTIONS COMMERCIALES

Dématérialisation des marchés publics : 18 mai 2017

Commerçants : mettez en place vos propres indicateurs de pilotage : 22 mai 2017

Comment traiter les objections : 8 juin 2017

Gagner en efficacité dans la gestion des réclamations : 13 juin 2017

Réussir son entretien de vente : 22 juin 2017

Améliorer l'accueil physique et téléphonique : 26 et 27 juin 2017

Lieu : Pôle Formation de la CCI du Lot – 94 rue Hautesserre à Cahors

*Contact : Régina BURGER – Tél : 05 65 20 48 69 – @ : [formation@lot.cci.fr](mailto:formation@lot.cci.fr) / [regina.burger@lot.cci.fr](mailto:regina.burger@lot.cci.fr)  
[www.formation-cci-lot.fr](http://www.formation-cci-lot.fr)*

## COMMUNICATION

### Optimiser votre prise de parole en public et animation de réunion

Seul ou à plusieurs, une prise de parole en public se prépare. Comment réussir son introduction ? Que faire pour être à l'aise et éviter le trac ? Comment laisser une bonne impression ? Quelles erreurs faut-il éviter ?

Dates : 22-30 Mai 2017

*Contact : Marie-France VIEU – Tél : 05 63 49 28 78 – @ : [mf.vieu@tarn.cci.fr](mailto:mf.vieu@tarn.cci.fr)  
[www.formation-tarn.com](http://www.formation-tarn.com)*

## PREVENTION SECURITE ET QUALITE

Sauveteur secouriste du travail (Cahors) : 29 et 30 mai 2017

Recyclage sauveteur secouriste du travail (Cahors) : 1<sup>er</sup> juin 2017

Recyclage sauveteur secouriste du travail (Cambes) : 12 juin 2017

Lieu : Pôle Formation de la CCI du Lot – 94 rue Hautesserre à Cahors

*Contact : Régina BURGER – Tél : 05 65 20 48 69 – @ : [formation@lot.cci.fr](mailto:formation@lot.cci.fr) / [regina.burger@lot.cci.fr](mailto:regina.burger@lot.cci.fr)  
[www.formation-cci-lot.fr](http://www.formation-cci-lot.fr)*

## RESSOURCES HUMAINES

### Membres du CHSCT

Pour qu'ils jouent pleinement son rôle, il est indispensable que les membres du CHSCT connaissent bien leurs prérogatives et les moyens à leur disposition pour agir dans ce sens et de devenir de réels acteurs de la prévention.

Cette formation pratique et agréée par le ministère du travail, vous apportera les outils nécessaires à la réalisation de vos missions.

**Dates :** 29-30 et 31 Mai 2017 Albi  
11 - 12 et 13 septembre 2017 Castres

**Contact :** Marie-France VIEU – Tél : 05 63 49 28 78 – @ : [mf.vieu@tarn.cci.fr](mailto:mf.vieu@tarn.cci.fr)  
[www.formation-tarn.com](http://www.formation-tarn.com)

#### SECURITE, PREVENTION DES RISQUES AU TRAVAIL/SANTE HYGIENE : RECYCLAGE CACES R389

Recyclage obligatoire tous les 5 ans.

2 jours : 1er et 9 juin 2017

Lieu : Pôle Enseignement et Formation, Site de Bourran, Avenue de Bruxelles – RODEZ

**Contact :** Nadine BRUEL Tél : 05 65 75 56 77 – @ : [n.bruel@aveyron.cci.fr](mailto:n.bruel@aveyron.cci.fr)

#### COMPTABILITE ET GESTION

**Maîtriser les opérations courantes en comptabilité :** 8 et 9 juin 2017

Lieu : Pôle Formation de la CCI du Lot – 94 rue Hautesserre à Cahors

**Contact :** Régina BURGER – Tél : 05 65 20 48 69 – @ : [formation@lot.cci.fr](mailto:formation@lot.cci.fr) / [regina.burger@lot.cci.fr](mailto:regina.burger@lot.cci.fr)  
[www.formation-cci-lot.fr](http://www.formation-cci-lot.fr)

#### MANAGEMENT ET EFFICACITE PROFESSIONNELLE

**Formation de formateur :** 8 - 9 et 15 juin 2017

Lieu : Pôle Formation de la CCI du Lot – 94 rue Hautesserre à Cahors

**Contact :** Régina BURGER – Tél : 05 65 20 48 69 – @ : [formation@lot.cci.fr](mailto:formation@lot.cci.fr) / [regina.burger@lot.cci.fr](mailto:regina.burger@lot.cci.fr)  
[www.formation-cci-lot.fr](http://www.formation-cci-lot.fr)

#### SECURITE, PREVENTION DES RISQUES AU TRAVAIL/SANTE HYGIENE : FORMATION PRATIQUE DES MEMBRES DU CHSCT

Maîtriser les missions et fonctionnement du CHSCT, se familiariser avec les outils à la disposition du CHSCT pour bien mener sa mission, devenir acteur de la de la prévention

3 jours : 12, 22, 23 juin

**Contact :** Nadine BRUEL Tél : 05 65 75 56 77 – @ : [n.bruel@aveyron.cci.fr](mailto:n.bruel@aveyron.cci.fr)

**TOURISME HOTELLERIE ET RESTAURATION****Gagner en efficacité dans la gestion des réclamations : 13 juin 2017**

Lieu : Pôle Formation de la CCI du Lot – 94 rue Hautesserre à Cahors

**Contact : Régina BURGER – Tél : 05 65 20 48 69 – @ : [formation@lot.cci.fr](mailto:formation@lot.cci.fr) / [regina.burger@lot.cci.fr](mailto:regina.burger@lot.cci.fr)  
[www.formation-cci-lot.fr](http://www.formation-cci-lot.fr)**

**SECURITE, PREVENTION DES RISQUES AU TRAVAIL/SANTE HYGIENE : FORMATION PRATIQUE DES MEMBRES DU CHSCT**

Session de maintien pour prolonger la validation de son certificat.

1 jour : 19 juin 2017

Lieu : Pôle Enseignement et Formation, Site de Bourran, Avenue de Bruxelles – RODEZ

**Contact : Nadine BRUEL Tél : 05 65 75 56 77 – @ : [n.bruel@aveyron.cci.fr](mailto:n.bruel@aveyron.cci.fr)**

**TOULOUSE BUSINESS SCHOOL - TBS FORMATION CONTINUE****PROGRAMMES DIRIGEANTS**

« Outils de Pilotage de l'Entreprise – Responsable de Petite et Moyenne Structure » : Du 19/09/17 au 13/06/18

Titre professionnel niveau III – JORF du 22/12/16 – code CPF 2593

**MODULES INTERS COURTS - TBS FORMATIONS POUR L'ENTREPRISE (MAI-JUIN)**

S'affirmer dans les échanges professionnels : 29. 30 mai et 21 juin

Approche dynamique du Business Plan : 12. 13 et 26 juin

Négocier avec des clients Grands Comptes : 12. 13 et 26 juin

Optimiser la gestion de son temps : 13 juin et 3 juillet (matin)

Rallier l'ensemble des salariés autour de la stratégie d'entreprise : 19 et 20 juin

Conduite du changement : 29 et 30 juin

**Contacts :**

**Geneviève FERNANDEZ – Tél : 06.75.93.51.06 – @ : [g.fernandez@tbs-education.fr](mailto:g.fernandez@tbs-education.fr)**

**Katia IVANOV – 05 61 29 46 34 – [k.ivanov@tbs-education.fr](mailto:k.ivanov@tbs-education.fr)**

**Catherine AZENS – Tel : 05 61 29 46 44 – [c.azens@tbs-education.fr](mailto:c.azens@tbs-education.fr)**

**[www.tbs-education.fr](http://www.tbs-education.fr) – Formation Continue**